

**Plan d'urbanisme et de reconstruction de Rome par Néron
après le grand incendie**

En juillet 64 après J.-C., Rome subit le plus grand incendie de son histoire : dix quartiers sur quatorze sont ravagés par les flammes. L'empereur Néron, qui n'est revenu d'Antium qu'une fois son palais menacé, se décide enfin à venir en aide aux habitants de Rome et fait installer des baraquements avant d'envisager la reconstruction de la ville.

[42] 1. Ceterum Nero usus est patriae ruinis exstruxitque domum, in qua haud proinde gemmae et aurum miraculo essent, solita pridem et luxu vulgata, quam arva et stagna et, in modum solitudinum, hinc silvae, inde aperta spatia et prospectus, magistris et machinatoribus Severo et Celere, quibus ingenium et audacia erat etiam quae natura denegavisset, per artem temptare, et viribus principis inludere. 2. Namque ab lacu Averno navigabilem fossam usque ad ostia Tiberina depressuros promiserant, squalenti litore aut per montes adversos. Neque enim aliud umidum gignendis aquis occurrit quam Pomptinae paludes ; cetera abrupta aut arentia, ac, si perrumpi possent, intolerandus labor nec satis causae. Nero tamen, ut erat incredibilium cupitor, effodere proxima Averno iuga conisus est, manentque vestigia inritae spei. [43] 1. Ceterum Urbis quae domui supererant non, ut post Gallica incendia, nulla distinctione nec passim erecta, sed dimensis vicorum ordinibus et latis viarum spatiis cohibitaque aedificiorum altitudine ac patefactis areis additisque porticibus, quae frontem insularum protegerent. 2. Eas porticus Nero sua pecunia exstructurum purgatasque areas dominis traditurum pollicitus est. Addidit praemia, pro cuiusque ordine et rei familiaris copiis, finivitque tempus, intra quod effectis domibus aut insulis apiscerentur. 3. Ruderum accipiendi Ostienses paludes destinabat, utique naves, quae frumentum Tiberi subvectavissent, onustae rudere decurrerent ; aedificiaque ipsa certa sui parte, sine trabibus, saxo Gabino Albanove solidarentur, quod is lapis ignibus impervius est ; 4. iam aqua, privatorum licentia intercepta, quo largior et pluribus locis in publicum flueret, custodes ; et subsidia reprimendis ignibus in propatulo quisque haberet ; nec communione parietum, sed propriis quaeque muris ambirentur. 5. Ea ex utilitate accepta, decorem quoque novae Urbi attulere. **[Erant tamen qui crederent veterem illam formam salubritati magis conduxisse, quoniam angustiae itinerum et altitudo tectorum non perinde solis vapore perrumperentur ; at nunc patulam latitudinem et nulla umbra defensam graviore aestu ardescere.]**

Tacite, *Annales*, XV, 42 et 43

Traduction

[42] 1. Quoi qu'il en soit, Néron mit à profit les ruines de sa patrie et fit construire une demeure telle que les pierreries et l'or étonnaient moins - ce luxe étant depuis longtemps ordinaire et répandu – que des champs, des pièces d'eau et, comme dans les grands espaces, ici des bois, là des esplanades et des perspectives, ayant pris comme maîtres d'oeuvre et comme architectes Severus et Celer, dont l'imagination audacieuse consistait à réaliser, au moyen de l'art, même ce que la nature avait refusé, et à prodiguer en se jouant les ressources du prince. 2. C'est ainsi qu'ils lui avaient promis de creuser un canal navigable du lac Avernus jusqu'aux bouches du Tibre, le long d'un littoral aride ou à travers une chaîne de montagnes. En effet, pour alimenter le canal, on ne rencontre, en fait d'eau, que les marais Pontins ; le reste est sec escarpé ou desséché ; eût-on pu en venir à bout, le travail était excessif, les motifs insuffisants. Néron, cependant, qui désirait l'incroyable, s'efforça de percer les hauteurs voisines de l'Avernus ; il reste encore des traces de sa vaine espérance. [43] 1. Par ailleurs, les parties de la Ville que la demeure impériale avait épargnées ne furent pas, comme après l'incendie des Gaulois, rebâties sans ordre et au hasard, mais on mesura l'alignement des immeubles, on élargit la dimension des rues, on réduisit la hauteur des édifices, on ouvrit des cours, et on ajouta des portiques, pour protéger la façade des îlots. 2. Ces portiques, Néron promit de les élever à ses frais, et aussi de livrer aux propriétaires les terrains déblayés. Il ajouta des primes, proportionnées au rang et à la fortune de chacun, et fixa le délai dans lequel ils devraient terminer les demeures ou les îlots pour les obtenir. 3. Il destinait les marais d'Ostie à recevoir les décombres et voulait que les navires qui avaient remonté avec une cargaison de blé le cours du Tibre fussent chargés de décombres en les descendant. Les édifices eux-mêmes devaient être solidement construits, dans une partie déterminée sans poutres de bois en pierre de Gables ou d'Albe, parce que ce matériau est à l'épreuve du feu. 4. En outre, comme l'eau était détournée abusivement par des particuliers, pour la rendre plus abondante et la répandre davantage dans l'intérêt public, on établit des surveillants ; des moyens de lutte contre l'incendie durent être mis en évidence à la disposition de chacun ; enfin, on interdit les parois mitoyennes et imposa pour chaque maison une enceinte de murs particulière. 5. Ces règlements, appréciés en raison de leur utilité, contribuèrent aussi à l'embellissement de la nouvelle Ville. [...]

Traduction : Pierre Willeumier (1977) revue et corrigée par J. Hellegouarc'h, Paris, CUF, 1990.

Partie 1 : Lexique et étude de la langue

A. Lexique (3 points)

Définissez en contexte le sens du nom *ingenium* (ligne 3).

B. Faits de langue (5 points)

Relevez et analysez le verbe dans la proposition subordonnée relative « *quae frontem insularum protegerent* » (ligne 11). Quelle nuance apporte-t-il à cette proposition ? Que peut-on en déduire sur l'objectif poursuivi par Néron et les architectes à l'occasion de la reconstruction des immeubles romains ?

Partie 2 : Le candidat traite, au choix, l'une des deux questions suivantes.

Choix n° 1 (Langue) :

Traduire le paragraphe 43, 5, présenté entre crochets (depuis *Erant tamen* jusqu' à *ardescere*)

Erant tamen qui crederent veterem illam formam salubritati magis conduxisse, quoniam angustiae itinerum et altitudo tectorum non perinde solis vapore perrumperentur ; at nunc patulam latitudinem et nulla umbra defensam graviore aestu ardescere.

Choix n° 2 (Culture) :

Vous rédigerez un court essai (500 mots maximum), libre et organisé, prenant appui sur le texte donné en traduction. Vous confronterez ce texte avec ceux, antiques, modernes ou contemporains, que vous avez étudiés en cours d'année ou lus de manière personnelle ainsi qu'avec des œuvres d'autres domaines artistiques. Vous pourrez proposer des pistes problématisées selon des axes culturels variés (littérature, arts, philosophie, histoire, anthropologie, etc.).